

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2013

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents : 21
Pouvoirs : 3
Vote : - Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2013/ 9

ADOPTION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE LA RÉUNION.

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

VU la présentation du résultat de l'état des lieux effectuée en séance ;

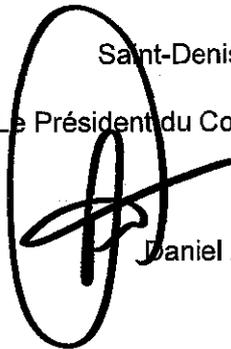
VU les remarques intervenues en séance

Emet un avis favorable à l'adoption de l'état des lieux du district hydrographique de la Réunion

Le secrétariat tirera les conséquences de l'état des lieux et de son analyse en comité de bassin pour suites à donner dans la démarche de révision du SDAGE:

Saint-Denis,

Le Président du Comité de Bassin Réunion



Daniel ALAMELOU